



LIGUE
NORMANDIE

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 20 Janvier 2024

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le samedi 20 Janvier 2024 à la suite de l'Assemblée Générale Élective, à la Salle communale du Colombier – 1 chemin du Colombier – 14610 COLOMBY-ANGUERNY.

Postes à pourvoir :

- Commission MOTOCROSS 17 membres
- Commission VITESSE 6 membres
- Commission TRIAL 9 membres
- Commission ENDURO et RALLYES TT 10 membres
- Commission TOURISME 4 membres
- Commission MOTO-BALL 2 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- Être âgés de plus de 18 ans ;
- Être licenciés à la FFM ;
- Adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **soit avant le 5 JANVIER 2024**, le cachet de la poste faisant foi ;
- Pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises (recommandé avec AR) au secrétariat de la Ligue Motocycliste de NORMANDIE à l'adresse suivante :

LMN – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-sur-Mer



LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE
Comité Directeur du 20 Janvier 2024

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES
VACANTS AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES**

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue de Normandie :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission MOTOCROSS 17 membres
- Commission VITESSE 6 membres
- Commission TRIAL 7 membres
- Commission ENDURO et RALLYES TT 10 membres
- Commission TOURISME 4 membres
- Commission MOTO-BALL 2 membres

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | _____ | Ville :

Licence n°: | _____ | Club: Dept.: | |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

Commission (*Inscrire le nom de la COMMISSION*)

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : Le

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, avant le 5 JANVIER 2024, le cachet de la poste faisant foi